

Huon de Kermedan

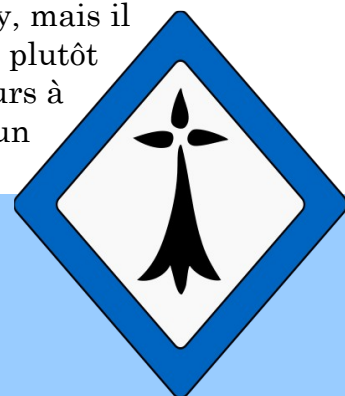
Demande d'un poste de réviseur sur les grands chemins (1754)

Cadet de la noblesse entré dans l'armée, réformé après 14 ans de services, le chevalier Huon de Kermédan demande à l'intendant du roi en Bretagne un poste de réviseur des travailleurs sur les grands chemins afin de pouvoir subsister décemment.

A Monseigneur

Monseigneur Le Bret intendant de la province de Bretagne

Escuyer François Huon, chevalier de Kmedan, a l'honneur de vous exposer, Monseigneur, qu'après quatorze ans de service pendant les dernières guerres il eut le malheur d'essuyer une réforme dans l'infanterie où il servit pendant huit ans continuels en qualité de lieutenant, passant après cela au service sur mer dans les corsaires où il fut six ans ; il eut encore le désavantage d'être fait prisonnier de guerre en Angleterre où il a été détenu pendant trois ans ; la paix étant faite il revint chez luy où il ne trouva qu'un faible reste de sa mince fortune de cadet noble ; informé que du chef de madame sa mère cadette de la maison de Guinguené il avoit quelques biens à espérer, il fit des poursuites et obtint même des condamnations ; malheureusement il trouva pour partie le sieur chevalier de Kally qui profitant de la supériorité de sa fortune et de ses protections le traduisit au parlement de cette province où l'affaire est pendente et indécise depuis environ deux ans ; le suppliant épuisé et hors d'état de fournir aux frais considérables pour obtenir un jugement, fut contraint de solliciter un employ de piqueur sur les grands chemins ; il l'obtint il y a un an et s'en est, il l'oze dire, bien acquitté ; après la cessation des travaux il s'est rendu à la suite de la Cour pour solliciter le jugement de son affaire contre le sieur chevalier de Kally, mais il voit avec [*folio 1v*] chagrin qu'il ne peut espérer de jugement au plutôt que sur la fin du parlement prochain, ce qui l'oblige d'avoir recours à votre protection et à votre autorité, Monseigneur, pour obtenir un



Huon de Kermedan – Demande d'un poste de réviseur sur les grands chemins (1754)

employ qui luy procure une honneste subsistence.

On vat travailler au rétablissement des chemins et routes qui conduisent de Guingam à Tréguier par Pontrieux et de Tréguier à Morlaix par Lannion. Le suppliant vous demande, Monseigneur, le poste de réviseur sur les travailleurs qui seront occupés sur ces routes ; si cet employ n'est pas beaucoup plus lucratif que celui de simple piqueur il est plus convenable et plus gracieux. Le suppliant en état de remplir le poste qu'il prend la liberté de vous demander et d'exiger de votre générosité, oze se flatter que vous aurés la bonté de les luy accorder soit sur les routes susdites ou autres qu'il vous plaira luy désigner et il redoublera ses voeux pour votre santé et prospérité et celles de votre illustre famille.

[Signé] Le chevalier de Kmedan Huon

Monsieur le chevalier de Kermedan gentilhomme de très ancienne maison de Bretagne n'ayant pour subsister qu'un simple emploi de piqueur sur les grands chemins qui ne luy suffit pas désirerait avoir un emploi de réviseur.

Monsieur le marquis de Rougé qui prend un intérêt très vif à ce qui le regarde a l'honneur de prier monsieur Le Bret de vouloir bien luy accorder ledit employ de réviseur qu'il demande et qu'il est en état de servir quoiqu'en disent quelques personnes mal intentionnées qui prétendent qu'il a la vue mauvaise ; il est vrai qu'il en a été incommodé mais il assure qu'il voit très clair à présent.

A Morlaix, le 29 juillet 1754.

[Signé] Rougé



Après quelques recherches, je pense avoir identifié ce chevalier de Kermédan.

Il s'agit de Jean-François Huon, écuyer, né à Plestin le 23 juin 1708 au manoir de Kermabusson, fils d'écuyer Vincent Huon et de dame Françoise Guinguené, sieur et dame de Kermédan et Kermabusson. Jean-François Huon ne se maria pas. Il décéda à Plestin le 5 mai 1758 soit quatre ans après avoir sollicité ce poste.

« Ecuyer Jean-François Huon, chevalier de Kermédan, âgé d'environ 50 ans passés dans le célibat... » Ce Jean-François avait certes un frère François, plus jeune, marié en 1744 à une demoiselle Pichodou. Je ne pense pas que ce soit notre suppliant.

Si le marquis Pierre-François de Rougé s'est intéressé à son sort, c'est parce que la marquise de Rougé était née Julie de Coëtmen et que la grand-mère de Jean-François Huon était également une Coëtmen (Marie-Sainte de Coëtmen avait épousé René Huon, père de Vincent).

La terre de Kermédan se trouve dans la commune de Callac (autrefois paroisse de Botmel). Une élégante maison bâtie au XIX^e siècle y a remplacé l'ancien manoir des Huon.

Cette famille Huon porte : *d'argent à trois chevrons de gueules, à une fasce d'azur brochante.*